

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUJET DU COMMUNIQUÉ

La Rochelle, le 12 janvier 2022

Permanences hebdomadaires des Finances publiques à Saint-Martin-de-Ré

À compter du 19 janvier 2022, une permanence des Finances publiques est mise en place, tous les **mercredis matin de 9h15 à 12h00**, dans les locaux de l'espace France-services de St-Martin-de-Ré, 17 rue du docteur Kemmerer (Bureau de Poste).

Un agent des Finances publiques y assurera un accueil généraliste, comprenant les services suivants :

- informations générales sur les démarches fiscales ou le paiement des produits locaux,
- accompagnement numérique pour les démarches en ligne,
- aide à la déclaration des revenus,
- aide à la gestion du prélèvement à la source,
- informations sur les impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière),
- faire une réclamation contentieuse,
- déposer une demande de remise gracieuse ou de délai de paiement,
- accompagnement au paiement en ligne (impôts, produits locaux, produits hospitaliers, amendes),
- aide pour l'achat en ligne de timbres fiscaux.

Vous trouverez, en pièce jointe, l'affiche de communication sur cet évènement.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le chargé de communication de la DDFIP :
Monsieur Guilhem MARMIN

ddfip17.mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr

05 46 50 44 14